

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 31 Décembre 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Autres obligations légales et réglementaires

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 98,791% de l'actif total au 31 Décembre 2016 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 1,182% de l'actif total au 31 Décembre 2016. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 6,033% de l'actif net au 31 Décembre 2016, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK », représentent 22,782% de l'actif total au 31 Décembre 2016, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, 03 février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016*(unité : en Dinars Tunisien)*

	NOTE	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	16 327 081,777	20 945 277,561
Actions et valeurs assimilées		994 123,228	974 386,676
Obligations et valeurs assimilées		15 332 958,549	19 970 890,885
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		195 369,224	1 533 385,025
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	4.3	195 369,224	1 533 385,025
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		4 479,937	1 851,966
Autres débiteurs		4 479,937	1 851,966
TOTAL ACTIF		16 526 930,938	22 480 514,552
PASSIF			
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	26 632,331	36 448,332
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	21 454,080	12 360,893
TOTAL PASSIF		48 086,411	48 809,225
ACTIF NET		16 478 844,527	22 431 705,327
CP1- CAPITAL	4.7	15 904 334,173	21 591 732,483
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	574 510,354	839 972,844
Sommes distribuables des exercices antérieurs		87,803	42,571
Sommes distribuables de la période		574 422,551	839 930,273
ACTIF NET		16 478 844,527	22 431 705,327
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		16 526 930,938	22 480 514,552

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-10-2016 AU 31-12-2016

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/10/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/10/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	180 053,442	842 868,231	246 798,480	1 156 357,594
Dividendes		0,000	17 788,176	0,000	43 399,623
Revenus des obligations et valeurs assimilées		180 053,442	825 080,055	246 798,480	1 112 957,971
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	3 460,787	32 694,912	12 202,757	79 125,477
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		183 514,229	875 563,143	259 001,237	1 235 483,071
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-24 008,975	-112 666,830	-33 788,748	-150 764,741
REVENU NET DES PLACEMENTS		159 505,254	762 896,313	225 212,489	1 084 718,330
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-11 740,833	-45 100,946	-10 543,160	-43 553,713
RESULTAT D'EXPLOITATION		147 764,421	717 795,367	214 669,329	1 041 164,617
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-94 695,307	-143 372,816	-160 257,346	-201 234,344
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		53 069,114	574 422,551	54 411,983	839 930,273
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		94 695,307	143 372,816	160 257,346	201 234,344
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 960,168	11 581,047	3 249,435	22 677,375
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-12 371,500	-12 371,662	2 325,173	-13 124,311
Frais de négociation de titres		-1 214,675	-1 214,675	0,000	0,000
RESULTAT NET DE LA PERIODE		144 138,414	715 790,077	220 243,937	1 050 717,681

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-10-2016 AU 31-12-2016**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/10/2016 AU 31/12/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016	DU 01/10/2015 AU 31/12/2015	DU 01/01/2015 AU 31/12/2015
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	144 138,414	715 790,077	220 243,937	1 050 717,681
Résultat d'exploitation	147 764,421	717 795,367	214 669,329	1 041 164,617
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	9 960,168	11 581,047	3 249,435	22 677,375
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-12 371,500	-12 371,662	2 325,173	-13 124,311
Frais de négociation de titres	-1 214,675	-1 214,675	0,000	0,000
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-828 960,696	0,000	-967 971,225
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-3 295 298,684	-5 839 690,181	-4 877 505,053	-8 644 855,323
SOUSCRIPTIONS	2 839 642,607	15 878 619,522	4 647 253,457	25 958 194,211
- Capital	2 750 850,376	15 303 698,518	4 487 377,104	25 157 287,295
- Régularisation des sommes non distribuables	107,278	4 580,133	857,533	5 416,117
- Régularisation des sommes distribuables	88 684,953	570 340,871	159 018,820	795 490,799
RACHATS	-6 134 941,291	-21 718 309,703	-9 524 758,510	-34 603 049,534
- Capital	-5 951 230,944	-20 990 215,094	-9 203 883,136	-33 422 871,335
- Régularisation des sommes non distribuables	-312,426	-3 456,577	-1 589,908	-7 998,596
- Régularisation des sommes distribuables	-183 397,921	-724 638,032	-319 285,466	-1 172 179,603
VARIATION DE L'ACTIF NET	-3 151 160,270	-5 952 860,800	-4 657 261,116	-8 562 108,867
AN4- ACTIF NET				
En début de période	19 630 004,797	22 431 705,327	27 088 966,443	30 993 814,194
En fin de période	16 478 844,527	16 478 844,527	22 431 705,327	22 431 705,327
AN5- NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	189 386	214 030	260 798	295 990
En fin de période	157 662	157 662	214 030	214 030
VALEUR LIQUIDATIVE	104,520	104,520	104,806	104,806
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,34%	3,47%	3,61%	3,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués en date d'arrêt à leur valeur liquidative au 31 Décembre 2016.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 53 835 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2016** à **16 327 081,777** dinars contre **20 945 277,561** dinars au **31/12/2015** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	266 550,000	269 510,000	1,64
AB SUB 2009/B TV	5 000	266 550,000	269 322,000	1,63
AIL 2012-1 TF 6 5 ans	15 000	300 000,000	309 108,000	1,88
AMEN BANK 2006 TV	5 000	50 000,000	51 940,000	0,32
AMEN BANK SUB 2010 TV	20 000	1 199 600,000	1 216 096,000	7,38
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	866 600,000	891 928,000	5,41
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	512 000,000	527 500,800	3,20
ATTIJARI LEASING 2011-6 13012017	3 000	60 000,000	62 786,400	0,38
BNA SUB 2009	20 000	1 066 200,000	1 100 152,000	6,68
BTE 2009 5.25%	10 000	300 000,000	303 728,000	1,84
BTE 2010 CAT A TV	7 000	280 000,000	283 220,000	1,72
BTE 2011 09022032 6,25	10 000	800 000,000	835 736,000	5,07
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2 500	150 000,000	155 950,000	0,95
BTK 2012-1 TF 6.3 2019 7ANS	35 000	1 500 100,000	1 509 844,000	9,16
CHO 2009 TMM+1	6 000	225 000,000	226 113,600	1,37
CIL 2012/1 400MD 30032017 5 ANS	4 000	80 000,000	82 915,200	0,50
HL 2012/1 28092017 1MD 6.75 5	10 000	200 000,000	202 808,000	1,23
HL 2012/1 28092017 6.75 250MD	2 500	50 000,000	50 702,000	0,31
HL 2013/1 TF	10 000	400 000,000	413 856,000	2,51
HL 2014-1 A TF 7.65	5 000	300 000,000	303 168,000	1,84
MEUBLATEX IND 2010 26042017	3 000	60 000,000	61 768,800	0,37
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10 000	599 800,000	619 584,000	3,76
STB SUB 2011 A 6.1 27012019	5 000	214 280,000	223 996,000	1,36
SUB AMEN BANK 2012	10 000	600 000,000	607 736,000	3,69
SUB AMEN BANK 2012	22 223	1 333 380,000	1 350 571,713	8,20
TL2012-1 A TF 6.5 29052017	10 000	200 000,000	205 848,000	1,25
TL 2011-3 5.85 29012017	10 000	200 000,000	208 640,000	1,27
UIB 2009/1	5 000	266 561,462	271 961,462	1,65
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10 000	428 400,000	446 904,000	2,71
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	132 000,000	133 428,240	0,81
Total	281 523	12 907 021,462	13 196 822,215	80,08

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	300	300 000,000	464 037,600	2,82
SICAV ENTREPRISE	5 042	517 868,191	530 085,628	3,22
Total	5 342	817 868,191	994 123,228	6,03

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	1 000	1 026 243,500	1 056 569,914	6,41
BTA 6.9% MAI 2022	1 000	1 072 685,000	1 079 566,420	6,55
Total	2 000	2 098 928,500	2 136 136,334	12,96

Les entrées en portefeuille-titres

Désignation	Date	Quantité	Coût d'acquisition
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		590	606 608,500
ACHAT 590 BTA 5,5% MARS 2019	15/11/2016	590	606 608,500
TOTAL		590	606 608,500

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Octobre 2016 au 31 Décembre 2016 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession /Remboursement	Plus ou moins-values
-Obligations des sociétés :		1 540 975,000	1 536 775,000	-4 200,000
REMBOURSEMENT 3300 UNIFACTOR 2013 TMM+2	14/10/2016	66 000,000	66 000,000	0,000
VENTE 5 000 ATL SUB 2008-1 TF	21/10/2016	200 000,000	199 500,000	-500,000
VENTE 5 000 ATL SUB 2008-1 TF	26/10/2016	200 000,000	199 500,000	-500,000
VENTE 4000 SUB TL 2013-2 B	28/10/2016	400 000,000	396 800,000	-3 200,000
REMBOURSEMENT 5 000 HL 2014-1 TF 7,65	30/10/2016	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 35000 BTK 2012-1 TF 6,3 2019 7 ans	15/11/2016	499 975,000	499 975,000	0,000
REMBOURSEMENT 6000 CHO 2009 TMM+1	19/11/2016	75 000,000	75 000,000	0,000
Titres de créances émis par le trésor et négociables sur le marché financier		613 600,000	605 428,500	-8 171,500
VENTE 590 BTA 5,5% MARS 2019	07/10/2016	613 600,000	605 428,500	-8 171,500
TOTAL		2 154 575,000	2 142 203,500	-12 371,500

4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **180 053,442** dinars pour la période du **1er Octobre 2016** au **31 Décembre 2016** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/10/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Dividendes				
- Titres OPCVM	0,000	17 788,176	0,000	43 399,623
Revenus des obligations				
- Intérêts	157 823,354	728 381,924	221 794,457	1 017 364,928
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier				
- Intérêts	22 230,088	96 698,131	25 004,023	95 593,043
TOTAL	180 053,442	842 868,231	246 798,480	1 156 357,594

4.3. Note sur les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2016** à **195 369,224** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	191 954,729	1,16
Intérêts courus sur compte bancaire	3 414,495	0,02
Placements à terme	0,000	0,00
Intérêts courus sur placements à terme	0,000	0,00
Total des disponibilités	195 369,224	1,19

4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/10/2016** au **31/12/2016** s'élèvent à **3 460,787** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/10/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du compte de dépôt	3 460,787	24 269,918	9 206,502	24 543,884
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	0,000	0,000	23 621,396
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	8 424,994	2 996,255	30 960,197
TOTAL	3 460,787	32 694,912	12 202,757	79 125,477

4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2016** à **48 086,411** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Opérateurs Créditeurs	26 632,331	36 448,332
Gestionnaire	23 119,151	32 906,088
Dépositaire	3 513,180	3 542,244
Autres Créditeurs Divers	21 454,080	12 360,893
Commissaire aux comptes	13 440,558	8960,516
Etat Impôts et Taxes	151,701	164,065
Conseil du Marché Financier	1 465,400	1930,890
Publications diverses	4 753,054	0,000
Dividendes à payer	1 643,367	1305,422
TOTAL	48 086,411	48 809,225

4.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/10/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/10/2015 au 31/12/2015	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Charges de gestion des placements	24 008,975	112 666,830	33 788,748	150 764,741
Commissions de gestion	23 119,151	109 155,894	32 906,088	147 234,019
Commissions de dépôt	889,824	3 510,936	882,660	3 530,722
Autres Charges	11 740,833	45 100,946	10 543,160	43 553,713
Honoraires du commissaire aux comptes	3 408,784	13 440,042	4 295,192	11 076,546
Redevances CMF sur les OPCVM	4 353,817	20 556,360	6 196,904	27 727,207
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	459,056	2 279,184	519,924	2 517,718
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	3 520,104	8 744,333	-468,860	2 166,136
Frais Bancaires	*-0,928	16,071	0,000	66,106
Autres Charges	0,000	64,956	0,000	0,000
TOTAL	35 749,808	157 767,776	44 331,908	194 318,454

*Provient essentiellement de la différence entre le montant encaissé et le montant comptabilisé provenant des règlements des emprunts obligataires et des BTA.

4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 30/09/2016	
Montant	19 108 545,896
Nombre de titres	189 386
Nombre d'actionnaires	623
Souscriptions réalisées	
	2 750 957,654
Montant	2 750 850,376
Régularisation des sommes non distribuables	107,278
Nombre de titres émis	27 268
Nombre d'actionnaires nouveaux	15
Rachats effectués	
	-5 951 543,370
Montant	-5 951 230,944
Régularisation des sommes non distribuables	-312,426
Nombre de titres rachetés	-58 992
Nombre d'actionnaires sortants	-28
Capital au 31/12/2016	
	15 904 334,173
Montant	15 908 165,328
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-12 371,500
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	9 960,168
Frais de négociation de titres	-1 214,675
Régularisation des sommes non distribuables	-205,148
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	157 662
Nombre d'actionnaires	610

4.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Résultats distribuables de la période	717 795,367	1 041 164,617
Régularisations de la période	-143 372,816	-201 234,344
Sommes distribuables de la période	574 422,551	839 930,273
Sommes distribuables des exercices antérieurs	87,803	42,571
Sommes distribuables	574 510,354	839 972,844

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 4^{ème} trimestre 2016 sont de 3 408,784 dinars TTC.

5.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.